



Grève des lycées Education prioritaire le 17 novembre - quels enjeux ?

Le Sgen-CFDT n'a pas attendu les grèves du 29 septembre ou du 17 novembre pour poser la question de la place des lycées dans l'éducation prioritaire au ministère de l'Éducation nationale et pour préciser sa vision sur le sujet.

Alors que l'Éducation prioritaire devait être un marqueur fort de sa politique, aucune mesure concrète n'a été décidée par le ministère de l'Éducation nationale pour les lycées situés en éducation prioritaire.

Les mouvements de protestation des enseignants y exerçant sont parfaitement compréhensibles : depuis 2012, le ministère a annoncé puis repoussé maintes fois la discussion sur la cartographie de l'Éducation prioritaire des lycées.

Le Sgen CFDT académie de Versailles demande la réouverture et la révision de la carte des lycées en éducation prioritaire et sur la priorité absolue d'actualiser l'arrêté de 2001 qui fait la liste des établissements « Politique de la Ville ».

Redéfinir la carte des lycées Éducation Prioritaire : nécessaire et urgent mais pas suffisant !

Même si certains demandent l'élargissement de la carte, au fond chacun sait bien que cela ne sera pas si simple. En effet la situation actuelle résulte d'un empilement de labels et de mesures qui datent de plusieurs décennies et qui n'ont jamais été réactualisés. Le gouvernement, malgré des annonces successives ne s'y est pas risqué car **cela impliquera de faire sortir certains établissements de la carte.**

Pour le Sgen-CFDT, il faut aussi réfléchir à la place du lycée en Education prioritaire

Ce qui permettra :

- **De reconnaître la difficulté d'exercer dans ces établissements** en prenant des mesures immédiates (primes, bonifications de mutations, diminution du temps de service face à élève via des pondérations comme le permet le décret de 2014) et des mesures différées en comptabilisant les années d'exercices pour l'accès à la classe exceptionnelle (PPCR).
- **d'abonder ces lycées en moyens humains et matériels suffisants** et notamment en terme de DHG, d'IMP, de marges horaires supplémentaires, de personnels suffisants pour conserver des équipes éducatives complètes et pérennes mais aussi en entretenant ou en adaptant les locaux.
- **De mettre en place une offre de formation attractive (options, enseignement d'exploration, post-bac)**

Pour le Sgen-CFDT il faut aussi construire un référentiel qui prolonge celui des Réseaux Education Prioritaires en 2014

et qui contienne :

- **Des mesures d'accompagnement des personnels** en prévoyant l'accueil des nouveaux collègues, la formations des équipes, du temps pour les liaisons collègue/ lycée et lycée/ post-bac.
- **des mesures spécifiques pour l'accompagnement des élèves**, en limitant les effectifs à 24, en développant l'accompagnement, en construisant des parcours de réussite, en instaurant un droit d'accompagnement attaché à l'élève.

Enfin pour le Sgen-CFDT la place des lycées dans l'Éducation prioritaire pose plus généralement le problème de la mixité des publics (mixité sociale et économique, mixité filles/garçons, diversité). Il faut repenser la carte scolaire et les règles d'affectation.

Pour que le ministère s'y intéresse enfin et entame des discussions avec les organisations représentatives dans le but d'aboutir rapidement à des propositions concrètes, **le Sgen-CFDT de l'académie de Versailles appelle les personnels à se mobiliser le 17 novembre en participant aux actions de grève et de manifestation prévues ce jour-là.**